



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°538 du 4 août 2017

Territoire concerné : Côte d'Or (21)

Polluant: Particules

Type de procédure : **Prévision**Mise en application : **28/02/2021**



Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures préfectorales. L'origine de cette situation a été multiple, un niveau de fond élevé, lié aux activités anthropiques, mais aussi un apport conséquent de poussières sahariennes. De fait, le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m3/j) a été franchi plusieurs fois cette semaine sur le département de la Côte-d'Or.

Pour demain, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département, ainsi que l'ensemble des mesures automatiques réglementaires, du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants.

Suivi des niveaux de pollution

| | Hier | Aujourd'hui | Demain |
|-------------------|----------|-------------|-----------|
| Niveaux | 37 μg/m³ | <50 μg/m³ | <50 μg/m³ |
| Type de procédure | PAP | PAP | - |

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

>> Evolution de la situation en région

| Hier | Aujourd'hui | Demain | |
|------|-------------|--------|--|
| | | | |

0 7 14 21 28 35 4246

Plateforme de prévision Prév'Est

90 100 110 120 130

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom: Hélène TISSOT

Téléphone : 07 83 37 95 53 **Web :** www.atmo-bfc.org